

nier au député, nos consultations avec les autorités provinciales, sur les modalités de partage des frais dans le cadre de nos programmes conjoints de santé, d'assurance frais médicaux et d'hospitalisation, qui furent l'objet d'entretiens à la dernière conférence des ministres de la Santé, sont déjà passablement avancées. Notre but primordial: pouvoir discuter avec les autorités provinciales des priorités financières dans le domaine de la santé, tout en sauvegardant nos normes nationales.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Le ministre nous dirait-il ce que pense le gouvernement de la recommandation sur les moyens de faciliter la formation des auxiliaires en art dentaire, pour pouvoir remédier au problème?

**L'hon. M. Munro:** Oui, monsieur l'Orateur. C'est une méthode qui emporte tous nos suffrages et qui permettra de réduire sensiblement les frais. Elle semble très bien accueillie dans les provinces et nous devons nous entretenir de la meilleure façon de la mener à bien.

\* \* \*

## LES CÉRÉALES

### LE BLÉ—LES PRÉVISIONS D'ENSEMENCEMENT

**M. Jack Murta (Lisgar):** Ma question s'adresse au ministre chargé de la Commission canadienne du blé. Comme l'Union soviétique est en passe de devenir un exportateur de blé de premier ordre, le gouvernement préconise-t-il toujours l'ensemencement en blé d'une vingtaine de millions d'acres dans l'Ouest du pays?

**L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Les vingt millions d'acres en question correspondent sans doute au chiffre exposé dans le document qui fut déposé à la Chambre vers la fin d'octobre. On signalait alors qu'avec une telle quantité de blé, les stocks canadiens n'accuseraient vraisemblablement qu'une faible baisse. Autrement dit, ce serait amplement suffisant et nous ne verrions pas d'inconvénient à ce qu'une partie de cette superficie soit ensemencée en orge, par exemple. Quant aux exportations de blé de l'Union soviétique, ce n'est là rien de nouveau.

**M. Murta:** Puisqu'une bonne partie de ces emblavures seront transformées en jachères d'été, le gouvernement ne craint-il pas qu'avec un rendement au-dessus de la moyenne, notre production dépasse la capacité de nos marchés et que nous aboutissions à un autre excédent considérable?

### LE BLÉ—LA FIXATION DES PRIX INITIAUX

**M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar):** Ma question s'adresse au ministre chargé de la Commission canadienne du blé. Étant donné que le nouvel arrangement international sur les céréales évoqué aujourd'hui par le ministre dans la déclaration qu'il a déposée ne contient aucune

disposition relative à la fixation des prix, peut-il nous assurer que les prix initiaux versés aux cultivateurs pour leur blé continueront d'être fondés sur les niveaux prévus dans l'arrangement international sur les céréales pour la prochaine année-récolte?

**L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Les prix initiaux seront indiqués sous peu. Évidemment, depuis quelque temps, les prix prévus dans l'Arrangement international sur les céréales n'ont pas été pris en ligne de compte pour la fixation des prix. Le nouvel Arrangement contient bien sûr des dispositions prévoyant des consultations entre les signataires en cas de variations des prix afin de conserver une certaine stabilité et également la possibilité d'amorcer des entretiens à ce sujet, si cela semble souhaitable.

**M. Gleave:** Comme le ministre vient de nous informer que le nouvel Arrangement prévoit une révision de la structure des prix mais sans fixer de prix minimum, peut-il nous dire si on a prévu la mise en application d'une structure des prix dans le nouvel Arrangement et des cotes auxquelles les cultivateurs pourraient se fier?

**L'hon. M. Lang:** L'Arrangement ne prévoit aucune disposition fixant des prix fermes. Il prévoit une procédure de collaboration en vue de l'établissement des prix et la négociation d'autres prix fermes le moment venu.

\* \* \*

## LA CITOYENNETÉ

### L'ENQUÊTE SUR LES AGISSEMENTS DE M. SANDOR EMERICH BANDY, EMPLOYÉ À LA DIRECTION

**M. Robert Borrie (Prince George-Peace River):** Ma question s'adresse au ministre chargé de la citoyenneté. Peut-il nous communiquer les résultats de son enquête sur les agissements et sur certaines déclarations de M. Bandy, employé à la Direction de la citoyenneté à Vancouver.

**L'hon. Robert Stanbury (ministre sans portefeuille):** On a conduit une enquête sur les gens avec lesquels M. Bandy a travaillé à la compilation de renseignements pour la Direction de la citoyenneté. Pour le moment, l'enquête n'a abouti à aucun résultat qui, à mes yeux justifie la moindre mesure.

**M. Paul St. Pierre (Coast-Chilcotin):** Étant donné que M. Bandy a déclaré publiquement que si le gouvernement avait mieux tenu compte des souffrances des chômeurs et des pauvres du Québec en 1969, il n'y aurait pas eu de FLQ en 1970, était-il autorisé, comme il l'a indiqué dans l'émission radiodiffusée, à parler en tant que représentant du gouvernement fédéral?

**M. Stanbury:** Bien sûr que non.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie.